



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 2011-2012

CH/AF

Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports

Procès-verbal de la réunion du 03 mai 2012

ORDRE DU JOUR :

1. Suivi du projet de réforme de l'enseignement secondaire
- Echange de vues
2. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel remplaçant M. Claude Haagen, M. André Bauler, M. Fernand Diederich, M. Emile Eicher, M. Ben Fayot, M. Fernand Kartheiser, M. Jean-Paul Schaaf, Mme Tessy Scholtes

Mme Mady Delvaux-Stehres, Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

M. Marc Barthelemy, M. Michel Lanners, Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

Mme Christiane Huberty, Administration parlementaire

Excusés : M. Eugène Berger, M. Gilles Roth, M. Serge Wilmes

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

1. Suivi du projet de réforme de l'enseignement secondaire **- Echange de vues**

Considérant que la Commission s'est vu présenter, depuis mars 2010, les différents documents préparatoires élaborés par le MENFP en vue de la réforme de l'enseignement secondaire et secondaire technique, puis la proposition de texte d'une loi sur l'enseignement secondaire et des propositions de règlements grand-ducaux afférents et qu'elle a en outre préparé, en automne 2010, le débat de consultation demandé par Mme la Ministre au sujet des lignes directrices de cette réforme¹, M. le Président estime qu'il serait utile de faire le point sur l'état actuel du dossier, ainsi que sur la suite prévue de la procédure.

Mme la Ministre rappelle que le 5 décembre 2011 a été publiée une proposition de texte d'une loi, document dont la vocation est de fournir le cadre général de la réforme du lycée. Les mesures d'application sont décrites dans des propositions de règlements grand-ducaux, publiées le 31 janvier 2012.

Par la suite, dans le cadre de la large consultation des acteurs concernés qui accompagne l'ensemble du processus de réforme, Mme la Ministre a rencontré, entre le 7 février et le 1^{er} mars 2012, des délégations des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique, lors de cinq réunions régionales. Ces réunions avaient pour but de prolonger le dialogue sur la réforme et de répondre aux questions des enseignants, invités à formuler pour le 2 avril 2012 l'avis de leurs lycées sur les propositions de textes publiées par le MENFP.

Lors de la première réunion régionale, les représentants mandatés de sept lycées (Athénée de Luxembourg, Lycée Michel Rodange, Lycée Robert Schuman, Lycée de Garçons Luxembourg, Lycée Aline Mayrisch, Lycée de Garçons Esch-sur-Alzette et Lycée Hubert Clément) se sont exprimés à l'unanimité pour une « mise à plat » de la proposition du texte d'une loi sur la réforme du secondaire et se sont ralliés au document élaboré par toutes les commissions nationales des programmes de l'enseignement secondaire. Au cours des réunions ultérieures, bon nombre des délégations des autres établissements ont défendu la même position.

Le 14 mars 2012, Mme la Ministre a reçu des représentants mandatés par les délégations des comités d'enseignants de 28 lycées. Lors de cette entrevue, les représentants ont demandé un échéancier de 12 à 18 mois, afin d'analyser et de discuter en détail le projet d'une future réforme du lycée.

Suite à cette demande, Mme la Ministre s'est déclarée prête, dans une lettre adressée le 19 mars aux délégations précitées, à prolonger jusqu'au printemps 2013 les échanges avec l'ensemble des partenaires. Elle prévoit de présenter en avril 2013 un avant-projet de loi qui sera introduit dans la procédure législative.

A noter que cette réponse de Mme la Ministre est donc intervenue avant la manifestation des enseignants du 22 mars 2012.

Si les délégations susmentionnées ont fait valoir que le projet de réforme n'a pas pu être analysé et discuté en détail et qu'elles ont sollicité à cet effet du temps supplémentaire, c'est qu'il est souvent omis d'établir le lien avec le processus de consultation entamé dès 2009 et avec les documents préparatoires publiés dans ce contexte.

En effet, la réforme de l'enseignement postprimaire ayant été annoncée dans le programme gouvernemental pour 2009-2014, une large consultation a été lancée dès novembre-décembre 2009. Les partenaires ont été invités à réfléchir aux atouts et aux déficits du

¹ Cf. procès-verbaux des réunions des 4 mars, 29 septembre, 6 octobre et 14 octobre 2010, des 12 mai et 7 décembre 2011, des 9 février, 1^{er} et 8 mars 2012.

système actuellement en place, ainsi qu'à faire part de leurs propositions en vue d'une réforme. Après une analyse approfondie des besoins en matière d'enseignement secondaire tels qu'ils se dégagent de ces avis ainsi que des données statistiques afférentes, un groupe de travail a élaboré un document d'orientation pour une réforme des classes supérieures. Publié en mars 2010, ce document a servi de base de départ à un deuxième tour de consultation des acteurs impliqués dans la réforme. Ces consultations ont débouché, en mai 2011, sur la publication d'un complément au document d'orientation susmentionné qui a tenu compte de certaines objections formulées par les partenaires.

Pour ce qui est des classes inférieures, le document-cadre présenté en septembre 2010 a préconisé une généralisation de plusieurs pratiques innovantes déjà en place dans certains lycées et ayant fait leurs preuves (cf. tutorat, classes réduites, cycle 7^e-6^e, etc.).

Le fait qu'entre 2009 et mars 2012, Mme la Ministre a assisté personnellement à 176 réunions et entrevues consacrées à la réforme en question illustre l'ampleur du processus de consultation. S'y ajoutent de nombreuses réunions auxquelles ont participé ses collaborateurs.

En ce qui concerne la suite des échanges, les enseignants se sont entre-temps dotés d'une structure nationale *ad hoc*. Composée de 18 membres, cette plateforme regroupe 9 représentants des syndicats concernés (SEW, FEDUSE et APSS) et 9 représentants des comités des enseignants des lycées, les porte-parole étant MM. Jhemp Hoscheit et Jacques Maas. La représentation nationale s'est proposé d'entreprendre une nouvelle analyse des problèmes se trouvant à la base du projet de réforme (cf. échec et décrochage scolaire, culture générale, compétences requises pour entamer des études supérieures, etc.).

Une première rencontre avec Mme la Ministre a eu lieu le 24 avril 2012.

Dans ce contexte a été abordé, entre autres, le sujet de la manifestation des enseignants du 22 mars 2012. Il a été constaté que le mécontentement qui s'y était exprimé revêt de nombreuses facettes et concerne plusieurs problématiques. Outre le projet de réforme du lycée, les critiques ont aussi porté sur la réforme prévue de la fonction publique et ses répercussions pour les enseignants, ainsi que sur les réformes déjà implémentées de l'enseignement fondamental et de la formation professionnelle.

Il a été retenu que la question de la réforme de la fonction publique ne fera pas l'objet des échanges entre le MENFP et la représentation nationale des enseignants.

Pour ce qui est de la réforme de l'enseignement fondamental, il est prévu de dresser un premier bilan en décembre 2012. Par ailleurs, le MENFP restera en contact avec les représentations syndicales compétentes.

Quant à la réforme de la formation professionnelle, les responsables du MENFP entretiennent des échanges réguliers avec les acteurs concernés. Ce sont surtout les formations en électrotechnique et en informatique dont la mise en œuvre s'avère problématique. Un autre problème non négligeable concerne les nombreux échecs dans les modules d'éducation civique.

Quant aux avis des différents partenaires sollicités par le MENFP, 70 prises de position lui étaient parvenues avant le 2 mai 2012. Ces avis émanent notamment des corps enseignants des différents lycées, des commissions nationales des programmes, du collège des directeurs de l'enseignement secondaire, des trois syndicats précités, de deux chambres professionnelles ou encore de comités et d'associations de parents d'élèves.

S'y sont ajoutés, le 2 mai 2012, quatre avis élaborés par les représentations des élèves.

En effet, dans le cadre des discussions relatives à la réforme, un comité d'action a été formé par la Conférence nationale des élèves luxembourgeois (CNEL), l'Union nationale des étudiant-e-s luxembourgeois (UNEL) et le Parlement des jeunes. La CNEL avait sollicité le soutien de la Conférence générale de la jeunesse luxembourgeoise (CGJL) et du Centre information jeunes (CIJ) pour récolter l'avis des élèves des différents lycées sur ce projet. La consultation a été réalisée par les trois moyens suivants : questionnaire en ligne auquel ont répondu quelque 2.500 élèves, forum de discussion ayant rassemblé, le 10 février 2012, 60

représentants de tous les lycées et sondage effectué dans les lycées auprès d'un échantillon représentatif de 1.000 élèves.

Les prises de position soumises au MENFP comprennent un avis commun, traitant des points sur lesquels il existe un consensus parmi les trois organisations (CNEL, UNEL et Parlement des jeunes), ainsi que trois avis complémentaires émanant de chacune des trois organisations et consacrés aux aspects qui ne font pas l'unanimité.

Tous les avis des différents partenaires peuvent être consultés sur le site Internet consacré à la réforme².

Une synthèse des avis est actuellement en préparation. Elle pourra être soumise à la Commission dès que disponible, c'est-à-dire fin mai – début juin 2012, selon toutes les prévisions.

Parallèlement, les responsables du MENFP se penchent sur un certain nombre de questions soulevées lors des consultations. Ainsi sera élaboré un modèle de fonctionnement des classes de raccordement prévues par le projet. En outre, il sera dressé un inventaire sur les formes de tutorat d'ores et déjà en place. Etant donné que les avis au sujet de la structure proposée pour les classes supérieures de l'enseignement secondaire technique ont été plutôt positifs, des grilles horaires afférentes seront mises au point.

Signalons encore que le MENFP a publié en mars 2012 une brochure d'information regroupant des réponses à des questions fréquemment posées en relation avec le projet de réforme du lycée³.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

- En relation avec la représentation nationale des enseignants, il convient de préciser que la prochaine rencontre avec le MENFP est prévue pour le 21 mai 2012. A ce moment, les délégués seront appelés à préciser leur demande d'informations supplémentaires. Par ailleurs, il s'agira de définir la mission précise de cette structure. Etant donné qu'il faudra prévoir des plages communes pour faciliter le travail des représentants et pour permettre des rencontres régulières, ce sera à partir de la rentrée scolaire 2012 que pourront avoir lieu des réunions hebdomadaires. Il semble en outre indiqué de former des sous-groupes de travail pour l'examen des différents volets.

Un membre ayant fait valoir qu'il ne devrait pas y avoir de préalables à ces pourparlers, Mme la Ministre confirme qu'elle ne se ferme nullement à la discussion et qu'il s'agira de trouver une solution dans l'échange d'opinions. Il conviendra de dégager dans un premier temps les points sur lesquels il existe un consensus, ainsi que les aspects donnant lieu à des divergences de vues. Il appartiendra finalement aux responsables politiques de faire l'arbitrage.

M. le Président s'inquiète du rythme de progression plutôt lent, compte tenu du fait que la représentation nationale ne sera à même d'assumer pleinement sa mission qu'à partir de septembre 2012. En réponse, il est souligné que le processus de consultation a été prolongé jusqu'au printemps 2013 et qu'en avril 2013, un avant-projet de loi sera introduit dans la procédure législative.

² Cf. : <http://www.reformelycee.lu/reactions/communiqués-du-ministère-et-avis-officiels/>

³ Cette publication peut être consultée à l'adresse suivante :
http://www.men.public.lu/priorites/111205_reforme_secondaire/120316_faq_reforme.pdf

- En ce qui concerne le dialogue avec les représentations des élèves, il va sans dire que, conformément à leur souhait, celles-ci resteront impliquées dans le processus. Elles se verront mettre à disposition la même documentation que les représentants des enseignants, et le MENFP entretiendra des contacts réguliers avec elles.

- Quant aux parents d'élèves, le MENFP ne dispose pas pour l'instant d'un interlocuteur désigné.

- En ce qui concerne les avis demandés par le MENFP pour le 2 avril 2012, certains acteurs avaient sollicité un délai supplémentaire. Il s'agit en l'occurrence du collège des directeurs de l'enseignement secondaire technique, de la Chambre de Commerce et des représentations des élèves, les avis de ces dernières étant désormais disponibles (cf. *supra*).

- Suite à des interventions afférentes de plusieurs membres, il est retenu que la Commission sera régulièrement tenue au courant de l'évolution du dossier. Il appartiendra en effet aux élus de réagir aux propositions qui seront élaborées par les différents partenaires impliqués dans le processus de consultation.

2. Divers

- Le représentant de la sensibilité politique ADR rappelle la question parlementaire du 8 novembre 2010 qu'il avait posée à Mme la Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle au sujet de la **présence de personnalités politiques ou d'autres hautes personnalités de la sphère publique dans les écoles**⁴. Dans sa réponse du 23 novembre 2010, Mme la Ministre a expliqué que « [son] département ne dispose pas de procédure formalisée qui règle l'invitation de personnalités politiques dans les écoles. Chaque établissement scolaire, dans le cadre de son autonomie de fonctionnement, est libre de décider des interventions de personnalités externes ». Elle a fait valoir qu'il lui semble « tout à fait indiqué qu'une pluralité d'opinions puisse s'exprimer et qu'[elle] estime que les directions des lycées, ensemble avec leur conseil d'éducation, sont parfaitement à même de veiller à ce que des vues divergentes, opposées ou contradictoires soient développées dans un climat qui favorise la culture démocratique ».

S'il ne peut que se rallier à ces propos, l'orateur se doit de rendre compte des faits suivants, survenus au Lycée technique Mathias Adam de Pétange (LTMA). Dans ce lycée avait été organisée, le 28 avril 2012, une journée multiculturelle, à laquelle avait été invité M. Joé Thein, membre de l'ADR et conseiller communal à Pétange, par ailleurs élève du LTMA. Cette intervention, qui avait été annoncée sur des affiches, a toutefois fini par être interdite par le directeur du lycée.

Notant qu'en général, l'ADR est souvent présenté de façon négative dans les écoles et que les représentants de ce parti ne sont guère invités à des tables rondes organisées dans des établissements scolaires, l'intervenant défend le point de vue qu'il s'agit d'une pratique inacceptable qui va à l'encontre de la culture démocratique prônée dans la réponse à la question parlementaire susmentionnée. En effet, selon le représentant de la sensibilité politique ADR, au niveau des écoles, cette culture démocratique devrait aussi trouver son application pratique dans les invitations aux tables rondes et dans une présentation objective des partis politiques luxembourgeois. Il considère qu'il s'agit justement d'un mérite de la culture démocratique luxembourgeoise que, contrairement à ce qui se passe dans nos pays

⁴ Question parlementaire n°991 du 8 novembre 2010 de M. le Député Fernand Kartheiser.

voisins, il n'existe pas actuellement dans le pays de partis xénophobes ou de partis d'extrême-droite.

L'orateur compte sur le MENFP pour mettre au clair que des pratiques et des incidents tels que décrits ci-dessus sont inadmissibles.

Mme la Ministre confirme que sa réponse à la question parlementaire précitée est encore et toujours valable et qu'elle ne peut qu'encourager les écoles à cultiver l'ouverture sur le monde extérieur et à stimuler la réflexion de leurs élèves. Elle n'a encore jamais émis des prescriptions à l'adresse des directeurs au sujet des personnalités politiques qui seraient à inviter ou à bannir de leurs établissements. Il lui semble évident que lorsqu'une rencontre est consacrée à un sujet précis et ponctuel, il est envisageable d'inviter une seule personne spécialiste en la matière. S'il s'agit par contre d'un débat portant sur des sujets plus généraux, il est indiqué, au nom du pluralisme démocratique, de veiller à réunir des représentants de plusieurs partis politiques.

L'oratrice estime néanmoins qu'en tout état de cause, l'invitation de personnalités politiques doit être soumise à l'autorisation préalable par la direction, qui peut d'ailleurs prendre l'avis du conseil d'éducation. Or ce principe n'a pas été respecté dans le cas précis qui vient d'être évoqué.

Rejoignant les propos de Mme la Ministre, le représentant de la sensibilité politique ADR considère que si le comité d'organisation de la journée en question a effectivement omis d'informer le directeur, il s'agit d'une faute procédurale à imputer aux organisateurs de la manifestation. Dans cette optique, il a aussi apprécié le fait que le directeur du LTMA ait tenu à préciser que sa décision consistant à interdire l'intervention en cause n'était nullement dirigée contre la personne même de M. Thein.

Au-delà de cet incident précis, l'orateur souhaite qu'au nom de la culture démocratique, Mme la Ministre apporte des mises au point en relation avec les attitudes et pratiques des écoles à l'égard des partis politiques établis au Luxembourg.

Mme la Ministre se déclare prête à publier une instruction d'ordre général au sujet de l'organisation de manifestations (cf. visites, tables rondes, etc.) impliquant l'intervention de représentants de partis politiques dans les écoles. Un projet afférent pourra être présenté à la Commission. Il s'agira de vérifier si le texte correspond aux attentes des différents partis politiques.

M. le Président ajoute que d'un point de vue déontologique, les enseignants ont un devoir d'objectivité et qu'ils ne sont pas censés défendre des opinions partisans dans le cadre de leurs cours, voire chercher à utiliser les élèves comme leviers dans le contexte de certains débats. Cela vaut d'ailleurs aussi en relation avec l'actuel projet de réforme scolaire.

- La prochaine réunion de la Commission aura lieu le **jeudi 10 mai 2012, à 10.30 heures**. Elle sera consacrée à la présentation d'un document de réflexion relatif à une restructuration du Service de l'Éducation différenciée.

Luxembourg, le 7 mai 2012

La Secrétaire,
Christiane Huberty

Le Président,
Ben Fayot